



Paroisse de Quéven

Bulletin Paroissial de Quéven

N° 301 - mai/juin 2010

Le Numéro : 2,00€

RENOUVEAU



LA RESURRECTION
DE MAITRE FRANCKE (XV^{ÈME}.)

Vous y croyez, vous ?

« Christ est ressuscité Alléluia, alléluia ! »

C'est ce cri qui a traversé la terre, comme une bonne nouvelle ; un homme est mort, a été mis dans un tombeau, et s'est ensuite montré vivant à ses amis, trois jours après. Ils l'ont reconnu, ils ont pu le toucher et il a même mangé avec eux !

Vous y croyez, vous ? N'est-ce pas complètement ridicule ?

« Et comment pourrais-je croire cela ? » disait Jacques.

« Parce que c'est moi qui te le dis. » lui répondit Julie.

« Donne-moi une raison de te croire ! » reprit Jacques.

« Regarde comment je vis ! Ça a changé ma vie, je n'ai plus peur de donner ou d'aimer, d'espérer pardonner, j'ai confiance en lui, en moi, en toi aussi. Il m'a redonné une espérance invincible ! » disait Julie.

La foi chrétienne, c'est bien ma libre réponse, d'abord à quelque chose que j'apprends ou que

je découvre en grandissant, puis nécessairement à quelqu'un que je rencontre et qui m'aime jusqu'à me donner sa propre vie : Oui, je crois que toi Jésus, fils de Marie, fils de Dieu, qui étais mort, tu es vivant, Dieu ton Père t'a ressuscité !

Vous qui êtes chrétiens, c'est le moment en ce temps de Pâques de nous redire la nouvelle incroyable : « Il est vivant, il nous a tout donné par sa mort, il nous le donne aujourd'hui par sa vie, soyons ses témoins ! »

Vous qui ne croyez pas, c'est le moment de dire à vos amis chrétiens ; « montre-moi comment tu vis et je te dirai en qui tu crois »

« Jésus, Christ, je veux vivre en croyant en toi ! »

Joyeuses fêtes de Pâques à tous les Jacques ou Julie !

Armel de La Monneraye
recteur de Quéven

LA RÉSURRECTION DE MAÎTRE FRANCKE



Au premier regard, ce tableau présente une certaine confusion. Le Christ enjambe le bord de sa sépulture, une croix dans la main gauche à laquelle est joint un oriflamme de sang. On voit à peine son visage. La pierre tombale est repoussée et les gardes qui sommeillent sont disposés en désordre autour du tombeau. Loin d'être triomphale, cette résurrection ressemble à un évènement. Le Christ accomplit la Parole, la Promesse mais personne n'est témoin de l'acte lui-même. Les gardes sont endormis dans un désordre qui serait propre à illustrer le monde des vivants. Ils dorment, ils oublient, ils n'attendent rien.

Pourtant, à leur insu, le Christ triomphe de la mort et par delà cette victoire apporte l'espérance à l'humanité. Celle-ci acceptera-t-elle cette Bonne Nouvelle ? Dieu laisse l'homme libre d'y croire, d'y adhérer. Ainsi, dans cette manière simple de représenter la scène, le

peintre fait sentir à quel point le Fils de Dieu a accompli la parole du Père dans le respect de la parole de l'homme.

(Extrait de «La Vie»)

Mille raisons d'espérer

Dans le cadre du Carême, près de 150 paroissiens des cinq paroisses du Doyenné se sont retrouvés à la salle du Lain, à Gestel, autour de leurs chefs de paroisse, pour réfléchir, aidés par Jo. Rival, ancien curé de Ploëmeur et actuellement aumônier national du Secours Catholique, au sens de l'Église aujourd'hui.

L'Église, peuple de Dieu, corps du Christ et temple de l'Esprit, c'est la maison où nous sommes invités à aller à la rencontre du monde pour annoncer et témoigner de la Bonne Nouvelle et donner à chacun sa place dans la communauté. S'il n'est pas facile de rendre compte de cette soirée, les participants en auront retenu «mille raisons d'espérer»

On ne peut que regretter qu'au cours de siècles et encore au-

jourd'hui, notre Église ait commis de graves erreurs (guerres, inquisition, pédophilie...), mais, dans le même temps, ce sont des religieux et religieuses qui, les premiers, portés vers les plus pauvres et les plus démunis, ont créé les écoles et les hôpitaux : hier, St-Vincent de Paul, aujourd'hui, l'abbé Pierre, Mère Térésa

On ne peut que regretter l'inculture religieuse de notre époque, mais ce sont des Ferry, des Debray qui ont invité à inclure les religions dans les programmes scolaires.

On ne peut que regretter que nos églises ne soient fréquentées pour une bonne part que par les cheveux blancs, mais on ne nous dit pas assez que dans les villes universitaires, Paris et autres, les églises sont archipleines, et notamment de

jeunes, aux messes du dimanche.

On ne peut que regretter que des pratiquants, à cause de leurs imperfections, apportent dans leur entourage des contre témoignages, mais ce sont des chrétiens qui, dans les œuvres caritatives, ont eu, les premiers le souci de la solidarité. Et on peut se réjouir qu'à leur exemple des non chrétiens, sans le vouloir, pratiquent les préceptes de l'Évangile en se dévouant pour les autres dans les associations et les actions humanitaires.

C'est bien pour prolonger cette soirée que nous avons chanté dès le lendemain aux messes dominicales que nous avons « **Mille raisons d'espérer** »

Le Père Jo RIVAL



Tout ce qui n'est pas donné est perdu

(Professeur Cabrol)

A l'occasion d'un temps fort pour les collégiens, un bénévole de l'association des donneurs de sang de Quéven est venu nous rendre visite : c'est une solidarité complètement gratuite que ces jeunes ont pu découvrir. Cette intervention d'une matinée nous a ouverts au don du sang bien sûr, mais aussi au don d'organe et au don de moelle. C'est un sujet auquel nous pouvons tous être confrontés, donneurs ou receveurs.

Voici un aperçu des questions posées par les jeunes :

- **Quel âge faut-il avoir pour donner son sang ?**

Il faut avoir 18 ans.

- **Comment fait-on pour être donneur d'organe ?**

De par la loi, un sujet majeur est considéré comme consentant dès lors que la personne concernée n'a pas fait connaître de son vivant le refus d'un tel prélèvement. Autrement dit sans indication contraire exprimée lors de son vivant, chaque individu majeur est présumé consentant. Le refus peut être exprimé par une inscription sur le **Registre National automatisé des Refus (RNR)**. Ce registre fonctionnant depuis le 15 septembre 1998, doit être interrogé avant tout prélèvement.

L'absence d'expression enregistrée sur le **RNR** n'étant pas considérée comme un consentement, l'équipe médicale doit s'efforcer de recueillir le témoignage de la famille sur la position du défunt en matière de don d'organes.

- **Est-ce que je peux donner mes organes de mon vivant ?**

Le prélèvement d'organes sur une personne vivante, qui en fait le don, ne peut être opéré que dans l'**intérêt thérapeutique** direct d'un receveur. Le donneur doit avoir la qualité de père ou de mère du receveur.

Par dérogation, la loi bioéthique précise que peuvent être autorisés à se prêter à un don d'organe dans l'**intérêt thérapeutique** direct d'un receveur : son conjoint, ses frères ou sœurs, ses fils ou ses filles, ses grands parents, ses oncles et tantes, ses cousins germains et germaines ainsi que le conjoint de son père ou de sa mère. Le donneur peut également être toute personne apportant la preuve d'une vie commune d'au moins deux ans avec le receveur.

Les organes pouvant être prélevés sont : un rein, un lobe de foie ou un lobe de poumon.

- **Combien de dons de moelle puis-je faire dans ma vie ?**

Un seul don anonyme mais un autre don reste possible pour un membre de la famille.

- **Puis-je connaître la personne à qui est fait le don ?**

Non, la règle de l'anonymat entre donneur et receveur est inscrite dans la loi. En revanche, la famille du donneur peut savoir quel est le résultat de la greffe.

- **Que dit l'Église de tout cela ?**

Le pape s'est clairement exprimé dans les termes suivant : «Les techniques de transplantation d'organes constituent une grande conquête scientifique et un grand espoir pour les malades». Après Pie XII en 1956 et Jean-Paul II, Benoît XVI encourage la «culture du don et de la gratuité», avec l'accord informé et libre du donneur. Il considère qu'il s'agit d'«un témoignage de charité qui sait regarder au-delà de la mort pour que la vie l'emporte toujours».

« **Que je ne perde rien de tout ce qu'il m'a donné** »

Jean 6, 39



UN TÉMOIGNAGE FORT

Don de moelle osseuse

Merci

Depuis que les médecins ont diagnostiqué à Sara, notre fille de deux ans, une leucémie, elle a reçu bien des cadeaux. Mais aucun aussi précieux que la moelle osseuse offerte par un donneur non apparenté. «Merci» à ce héros inconnu qui nous a donné la chance de regarder notre belle petite fille jouir de la vie à nouveau.

Pierre et Laetitia

SOLIDARITÉ DE LA CATÉCHÈSE : LA BELLE PORTE

La Belle Porte est une **maison d'accueil pour adultes handicapés**. Elle est située dans le presbytère de Pluneret près de sainte Anne d'Auray.

La Belle Porte est **une association** animée par

- **Deux couples fondateurs et bénévoles** Benoit, président et Marine ainsi que Ronan et Sarah, très investis dans la vie de la maison.

- **Deux permanents** : Laurent Bonnot prêtre du secteur d'Auray et aumônier des sourds et malentendants et Marie-Pierre, éducatrice, résidants sur place.

- **Des bénévoles** qui assurent une présence le week-end si besoin.

L'association fonctionne sur le modèle des **communautés de l'Arche** de Jean Vanier.

Un dossier a été déposé auprès du conseil général pour que la Belle Porte soit reconnue comme maison d'accueil et subventionnée. En attendant, l'association vit grâce aux dons, à ses adhérents (60 environ) et aux travaux

effectués dans les ateliers d'insertion liés à la maison : menuiserie, jardinage. Elle assure le loyer, la rémunération de Marie-Pierre sur la base d'un mi-temps, les frais d'aménagement et de fonctionnement de la maison.

La communauté loge, la semaine 2 adultes et le week-end 2 de plus, elle ne peut guère aller au-delà car les locaux sont limités. Par contre, en journée, d'autres personnes handicapées viennent pour les ateliers ou vivre simplement quelques heures pour retrouver les copains.

L'objectif de l'association est de pouvoir héberger plus d'adultes handicapés et donc de changer de lieu, peut-être construire plusieurs petites maisons pour permettre la vie en communauté tout en gardant une indépendance...

La somme récoltée à la kermesse de la solidarité ne financera pas ce beau projet... mais l'amélioration du quotidien et permet de leur montrer que nous sommes solidaires. Merci à tous.



La Belle Porte



Lundi midi : réunion animateurs et résidents

Dimanche
16
MAI
à 15 heures

Chapelle ND de Bon Secours

Mona YAOUEN

chante Brel, Brassens
et ses compositions personnelles.
Au profit de HAÏTI solidarité.
(Participation libre)

IMAGES

DE LA VIE PAROISSIALE



LA JUSTICE : COMMENT ÇA MARCHE ? (1)

Nous abordons dans les colonnes du **RENOUVEAU**, divers articles sur la justice. L'interview et le témoignage de magistrats apporteront au fil des numéros des informations permettant aux lecteurs une compréhension plus précise de notre système judiciaire.

1 - LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL :

«**Le tribunal, veuillez vous lever**» Hervé Legrand, huissier au tribunal, invite le public à se lever à l'arrivée des magistrats. Il est 13 heures 30, l'audience débute. Elle ne s'achèvera qu'à l'épuisement de l'instruction des dossiers inscrits au «rôle», et ce parfois tard dans la nuit. Un ordre établi et respecté.

Le tribunal s'installe, d'abord la «**magistrature assise**», le président et ses deux assesseurs. Si le président est magistrat professionnel, les assesseurs peuvent être des auxiliaires de justice, reconnaissable à leurs vêtements civils. Vient ensuite le procureur de la République, ou son représentant. Le greffier complète la composition du tribunal. Celui-ci peut valablement instruire et délibérer. «**Le tribunal est un théâtre dont les participants sont costumés, et jouent toujours la même partition**» C'est ainsi qu'Agnès Lazès, présidente du Tribunal de Grande Instance, définit la juridiction correctionnelle.

A l'appel de son nom, le prévenu s'avance jusqu'à la barre. Suivant les termes de la prévention, un échange «**contradictoire**» s'instaure entre le président et celui-ci. Ce sera le seul dialogue de l'audience. Le magistrat énonce les faits reprochés au prévenu, et tente à travers cet échange de comprendre les circonstances de l'infraction. Cette évocation verbale permet aux magistrats de compléter l'information du dossier. Disponible à travers les auditions du prévenu, celles de témoins éventuels, et des documents constitués par l'instruction. Après cette instruction, si l'infraction est commise à l'encontre de tiers, le président donne la parole à la victime, et à son avocat. Après les avoir entendus et leur constitution de partie civile, la parole est donnée au ministère public. Le procureur de la République, ou son représentant, analyse le délit dans l'intérêt de la collectivité. A l'issue de son intervention il prononce son «**réquisitoire**», la peine, qu'il demande au tribunal de prononcer. L'avocat du prévenu (si celui-ci requiert l'assistance d'un conseil) assure la défense de son client. Contrairement au représentant du parquet, l'avocat défend «son» client. Il tente dans sa plaidoirie de minimiser les conséquences des actes du prévenu, et éclaire le tribunal sur des zones d'ombre du dossier qui paraîtraient favorable à son client.

«Qu'avez-vous à rajouter pour votre défense?».

Conformément à la loi, le président interroge en dernier le prévenu, qui est, à ce moment autorisé à répondre à la partie civile, et au ministère public. Le tribunal se retire pour délibérer.

Plus incitatif que répressif !

Bien que le tribunal correctionnel, soit une juridiction «répressive», les magistrats s'efforcent par leurs décisions d'inciter le coupable à une réflexion, à une réinsertion éventuelle. L'arsenal juridique leur permet d'assortir les peines «d'obligations», de soins, de formation, de travail. Ces obligations seront suivies judiciairement par le SPIP (Service pénitentiaire d'Insertion et de Probation).

Sauf pour des cas graves, et/ou commis en récidive, le but des magistrats n'est pas l'incarcération des prévenus. Le droit pénal autorise les peines d'amende, le travail d'intérêt général, et les peines alternatives à l'incarcération (le sursis, le sursis avec mise à l'épreuve, l'aménagement de peines) le tout afin d'éviter l'envoi derrière les barreaux.

Si les magistrats doivent sanctionner un délit, leur motivation sera toujours la recherche de la remise en société du coupable, et un vœu pieux : Ayant donné un avertissement, de ne jamais revoir le coupable !

Jean-Pierre ALLAIN



Juste pour sourire

Après avoir placé tous les bagages du Pape dans la limousine, le chauffeur se rend compte que le Pape est toujours debout sur le trottoir.

- Excusez-moi, votre Sainteté, pourriez-vous prendre place afin que nous puissions partir ?

- Bon, pour être honnête, dit le Pape, on ne m'a jamais laissé conduire dans le Vatican quand j'étais cardinal et cela me ferait vraiment plaisir de conduire aujourd'hui.

- Je suis désolé, votre Sainteté, mais je ne peux vous laisser conduire; je perdrais mon travail. Et s'il arrivait quelque chose.

- Qui le saura ? De plus, je pourrais avoir quelque chose en plus pour toi, dit le Pape avec un sourire.

Contre les ordres, le chauffeur monta à l'arrière et le Pape s'installa au volant. Mais le chauffeur se repentait rapidement de sa décision quand, après être sorti de l'aéroport, le Pape appuya sur le champignon et fit monter la limousine à 170km. /h.

- S'il vous plaît, diminuez la vitesse, supplia le chauffeur, très inquiet. Mais le Pape enfonça le pied jusqu'à ce qu'on entende une sirène.

- Oh ! Mon Dieu, je vais perdre mon permis et mon travail,

se lamenta le pauvre chauffeur. Le Pape se gara sur le côté et baissa la vitre pendant que le policier s'approchait. Mais quand celui-ci le regarda bien, il retourna à sa moto et appela sur sa radio.

- Il faut que je parle au chef, dit-il à l'opérateur. Le chef arrive et le policier de lui expliquer qu'il a arrêté une limousine qui roulait à vive allure.

- Alors, mets-le en état d'arrestation.

- Je ne crois pas qu'on puisse faire ça ; c'est un type vraiment très important, dit le policier.

- D'autant plus, s'exclama le chef.

- Non, il est vraiment très important.

- Qui as-tu donc là-bas ? Le Maire ?

- Il estencore plus.

- Le Gouverneur ?

- Pire que ça !

- Zut, dit le chef, qui est ce type ?

- Je crois que c'est Dieu.

Le chef, plus intrigué et plus curieux que jamais :

- Et qu'est-ce qui te fait croire que c'est Dieu,

- Parce que c'est le Pape qui lui sert de chauffeur !

Avis paroissiaux

Sainte innocence, ingénuité ou créativité?

Ce sont de vrais avis placardés sur la porte de vraies églises de vraies paroisses.

Ils sont écrits avec beaucoup de bonne volonté...et quelques problèmes de syntaxe...

AVIS AUX PAROISSIENS

• **Sujet de la catéchèse d'aujourd'hui : " Jésus marche sur les eaux "**

• **Sujet de la catéchèse de demain : " A la recherche de Jésus "**

• **Chères Dames, n'oubliez pas la prochaine vente pour nos œuvres de charité. C'est une bonne occasion pour vous débarrasser des choses inutiles que vous avez chez vous.**

Amenez vos maris !

LA VIE PAROISSIALE

Avons célébré les obsèques religieuses de : Lucie RIVALAIN - Eugénie TYMEN – Eliane LEFEBVRE – Joseph LO PICCOLO

Le service de prière pour les défunts aura lieu le dimanche 2 mai 2010 à 10h30 pour :

Madeleine PLOUZANE – Camille LESOT – Henri EMERY – André LAFFEAS – Denise BELLOUR – Robert JEGOUSSE – Henri NICOL – Simone SAMSEOU – Josette BELLANGER – Joseph LE GOUE – Jean LE GAL Marie-Josèphe MOELO – Guy DAUMAS - Pierre LOTRIAN – Marie-Thérèse BOURGEOIS – Louis GAMBERT Jean-François SIZUN – Yannick BRISHOUAL - Jeanne-Louise RAOUL - Denise GUILLO – Fortuné GAUDIN Anne-Marie LE THIEC – Emmanuel PLOUZANE – Lucien LE BOURHIS – Michelle ZRUDHOMME – Louis GUEGUEN – Marie-Michelle LE GLOIREC – Pierre ROUZO – Louis PERON - Lucie RIVALAIN - Eugénie TYMEN Eliane LEFEBVRE – Joseph LO PICCOLO

Service de prière pour les défunts 6 juin 2010 à 10h30 pour les défunts de l'année écoulée

Avons célébré le baptême de : Marine et Jeanne ALLANIC – Clémentine BEAULIEU – Keltia LAMPIN – Delphine PETITPAS – Amélie et Laurine TOUCHARD – Victoria et Mathias UZEL - Inès DE SAINT ANTOINE ABBE

Avons présidé au mariage de : Grégory de saint Antoine Abbé et Mélanie Llorens – Cédric LOUIS et Prisca BERTRET

Avril

Dimanche 18 : 12h baptême de Titia Caille
Dimanche 25 : 10h30 messe pour deux familles
Mercredi 28 : 14h ACE

Mai

Dimanche 2 : 10h30 messe de Confirmations
Et pour Yves de Vitton et le père Raoul de Vitton

Vendredi 7 : 20h réunion de préparation au baptême
20h30 réunion de parents pour la catéchèse familiale

Dimanche 9 : 9h30 à 16h Journée CPM à St Méen
11 h 30 baptême de Romain Trémelo

Lundi 10 : 19h messe de rogations chapelle de la Trinité

Mardi 11 : 9h messe de rogations chapelle de St Nicodème

Mercredi 12 : 9h messe de rogations chapelle de ND de Bon Secours
9h30 à 16h30 retraite pour les enfants de la Première Communion à St Méen

Vendredi 14 : 17h répétition messe de première communion à l'église

Samedi 15 : 11h mariage de Frédéric MOUGIN et de Florence GALOPIN
14h30 mariage de Erwan CATE et de Audrey GAGNAIRE à ND de Bon Secours

Dimanche 16 : 10h30 messe de Premières Communions
12h Baptême de Clément Denis

Mercredi 19 : 14h ACE

Samedi 22 : 9h30-17h30 journée de préparation à la profession de foi à Bon Secours
11h mariage de Stéphane HUBERT et de Laëtitia JOSSO

Dimanche 23 : 11h30 baptêmes de Liv Le Ravalec et Alwena David

Samedi 29 : 11h mariage de Yoann TRIGODET et de Monica del Pilar TIRADO RODRIGUEZ
à ND de Bon Secours

Dimanche 30 : 10h30 Pardon de la Trinité, messe pour deux familles
11h30 baptême de Yuna Bamba-Neveu

Juin

Mercredi 2 : 14h ACE

Samedi 5 : 10h-16h Journée festive pour les familles de catéchèse
14h30 mariage de Fabrice MACE et de Mélanie FLAGEUL
16h mariage de Christophe HENO et Laëtitia UGUEN

Samedi 12 : 10h réunion préparation au baptême

Dimanche 13 : 10h30 messe de fin d'année de catéchèse et remise de croix

Samedi 19 : 14h30 mariage de Yann LE GAREC et de Virginie LE FLOCH à ND de Bon Secours

Dimanche 20 : 10h30 messe de Profession de Foi

Samedi 26 : 14h mariage de Grégory CARARON et de Cynthia CHANTEUX
16h mariage de Mickaël VERBECQ et de Isabelle BOUCHER

Dimanche 27 : 10h30 messe pour deux familles
11h30 baptême de Maëva Faller-Pailloux

Paroisse Saint-Pierre - Saint-Paul - QUEVEN

PRESBYTÈRE

02 97 05 05 54 (éventuellement, laisser message)
57, rue Jean-Jaurès 56530 Quéven
- C.C.P. Nantes : 908-82 U
Web : <http://www.paroissequeven.fr>
Mail : paroisse.queven@wanadoo.fr

AU SERVICE DE LA PAROISSE

Armel de la Monneraye, prêtre — Tél. 06 24 54 22 64 - Mail : a.dlm@free.fr
Coordinateur du GAP : Marcel Le Mouillour
Mail : marcellemouillour@orange.fr
Animatrices de Pastorale : Anne GUERDER
Mail : anneguerder@paroissequeven.fr
Françoise Alverne - Mail : aumonerie.queven@wanadoo.fr

MESSES À LA PAROISSE

Lundi, jeudi : 19h
Mardi, mercredi, vendredi : 9h
Samedi : 18 h 30 - Dimanche : 10h30

ACCUEIL AU PRESBYTÈRE

Tous les jours de 10h à 11h30 et de 17h à 18h30
sauf le samedi après-midi et le dimanche.

BAPTÊMES

Faire la demande au presbytère deux mois avant la date prévue.
Les baptêmes sont célébrés le dimanche après la messe de 10h30 ou à l'occasion des pardons.

MARIAGES

Prendre contact au moins 3 mois avant la célébration.
Il sera alors proposé une préparation au mariage.

OBSÈQUES CHRÉTIENNES

Lors d'un décès, la famille est invitée à passer au presbytère ou à prendre contact avec le Père Armel sur son portable 06.24.54.22.64 ou l'équipe ob-sèques au 06.72.25.31.45 (Marie-Hélène Rose ou Jean-Pierre Demiel) pour la préparation de la cérémonie.

SERVICE DE PRIÈRES POUR LES DÉFUNTS

Chaque premier dimanche du mois, à la messe de 10 h 30

ADRESSES SANTÉ

SAMU : 15 - POMPIERS : 18 - MÉDECINS DE GARDE : 02.97.68.42.42 SOS MÉDECINS : 08.25.85.03.08

Médecins généralistes

AYMA Christian - 50, rue Jean-Jaurès 02 97 05 05 86
CRISTINI Sylvain - place du Général De Gaulle 02 97 05 00 24
LAHIRE Jean-Pierre - 4, rue de la Gare 02 97 05 01 18
LE BOUQUIN Jean-Pierre - 4, rue de la Gare 02 97 05 08 67
HINAULT Xavier - 25, rue Jean-Jaurès 02 97 05 19 99

Maison médicale, 14, rue Anatole France :

GALLEN Bernard, LE GALLO Martine et Loïc, et POIRIER Françoise
..... 02 97 05 10 09

Infirmiers :

Cabinet Place Pierre Quinio :

BOUVIER Cathy, DOLZ Delphine, 02 97 05 39 98
Cabinet Place Pierre Quinio :

HADO Laurence, JEANNIN Isabelle, QUEMERAIS Martine
..... 02 97 05 16 27
..... 02 97 64 25 04

Cabinet 4, rue André Malraux :

Viviane CERESA, 06 83 47 42 28
Cabinet 10, rue Jean-Jaurès :
LE MOEL Yves-Marie et TUDAL Marie-Louise 02 97 05 06 01
DELPHUEQUE Eric et LABRO Yves, RAOUL Franck
1, rue Emile-Le Molgat 02 97 05 16 11
FERET Philippe et PINTO Loïc - Kerlaran 02 97 05 42 98
HOANG-THO Francine - 15, rue Chateaubriand 02 97 05 31 49
et CANONNE Catherine 02 97 05 41 63
QUENTRIC Maryvonne - 29, Le Grand Domaine 02 97 05 40 49

Ambulances

EVEN-LE FLOCH - 181, rue de Belgique - Lorient. 02 97 83 20 20
QUÉVEN AMBULANCE - Beg Runio. 02 97 05 43 25

Taxis-Transports Médicaux

TAXI QUÉVENOIS - Magali LE HEN,
La Trinité 06 29 99 14 69 / 02 97 05 30 30

Masseurs-Kinésithérapeutes

STRAGLIATI Caroline et Nicolas, DUPUY-HERVY Anne,
GOURONC Olivier, 4, rue de Kerdual 02 97 05 34 85
LE GALL David, LEROY Jean-Baptiste, GOUZERH Nolwenn
et DE PINIET Leslie, 38, rue Jean-Jaurès 02 97 05 15 50
PAQUETTE Anne-Marie - 8, rue de Kerdual 02 97 05 04 13

Ostéopathe

LEROY Jean-Baptiste 60, rue Jean-Jaurès 06 81 69 30 02

Chirurgiens-Dentistes

HÉNAFF-MADEC Rozenn et RICHERAND Sophie
Place de la Ville de Toulouse 02 97 05 27 40
JESUS Laurent, 64, rue Jean-Jaurès 02 97 05 02 50
LE PAVEC Vincent et PRIETTO Jocelyne
Maison médicale, 14, rue Anatole-France 02 97 05 05 43
VIGOUROUX Paule et COREAU Frédéric,
Spécialiste qualifiés en orthopédie dento-fasciale
2, rue de Kermainguy 02 97 05 33 60

Orthophonistes

LAFOURCADE Dominique - 8, rue de Kerdual 02 97 05 00 55
FRÈRE Caroline - 48, rue Jean-Jaurès 02 97 80 17 69

Pédicures-Podologues

RUAUD Isabelle - 4, rue de la Gare 02 97 05 41 08
DESETRES Marine - place Pierre Quinio 02 97 05 33 27

Opticiens

CLAIR OPTIQUE - FLOCH Pascale - 34, rue J-Jaurès. 02 97 05 41 78
HAZEVIS V. et CHECCO I., place de Toulouse 02 97 05 05 79

Pharmacies

CHARNAL Daniel - 10, place de la Ville de Toulouse ... 02 97 05 09 31
Pharmacie Jaurès - 30, rue Jean-Jaurès 02 97 05 07 10
PIERRE Christian - Place Pierre-Quinio 02 97 05 10 40

Laboratoire d'Analyses Médicales

BARRETEAU Lucette et LE ROUX Dominique
2, place de la Ville de Toulouse 02 97 05 20 03

ADRESSES UTILES

MAIRIE DE QUEVEN

Heures d'ouvertures :
Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 17h
Le samedi de 9h à 12h

Services Administratifs

Place Pierre-Quinio 02 97 80 14 14
Point Accueil Emploi 02 97 80 14 15

Services Techniques

Route de Gestel 02 97 05 08 11

Déchetterie

Lundi, Mercredi et Samedi de 9 h à 18 h, Vendredi de 14 h à 18 h).

MÉDIATHÈQUE « LES SOURCES »

Place de la ville de Toulouse Tél. 02 97 80 14 20
Horaires d'ouverture : Mardi, Vendredi de 15h. à 19h.
Mercredi de 10 h. à 12 h. et de 13h30 à 18 h.

SOUTIEN AU «RENOUVEAU»

J'apporte mon soutien au «Renouveau»

Nom et Prénom

Adresse

Montant

À remettre dans la boîte aux lettres du presbytère, 57
rue Jean Jaurès ou dans la corbeille des offrandes à la
messe.

ÉCOLES à QUÉVEN

Maternelles

Privée Saint-Joseph - 1, rue Julien-Moëlle 02 97 05 05 01
Publique - Rue Joliot-Curie 02 97 05 06 18
Publique - Rue Anatole-France 02 97 05 00 40

Primaires

Privée Saint-Joseph - 1, rue Julien-Moëlle 02 97 05 05 01
Publique - 68, rue Jean-Jaurès 02 97 05 04 02
Publique - Rue Anatole-France 02 97 05 04 99

Secondaire

Collège Joseph-Kerbellec - Route de Gestel 02 97 05 08 58

à Kerdual

- Maternelle et Primaire publique 02 97 21 00 02

HALTE-GARDERIE "LE NID DOUILLET"

9, rue de la Gare 02 97 05 25 25

Accueil des enfants de 1 mois à 6 ans.

- Lundi de 8h45 à 17 h

- Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h45 à 17h45

- Mercredi de 9 h à 12 h et de 13h45 à 17h45

Fermée le samedi

SECOURS CATHOLIQUE

Espace Saint-Éloi, rue Professeur Lote
Permanence vestiaire : jeudi 14h-16h. (sauf vacances scolaires)
Atelier créatif : mardi 14-16h.

RENOUVEAU, bulletin paroissial de Quéven

I.S.S.N. 0182 - 7650

Rédaction, Administration, Publicité : Presbytère de Quéven, 57, rue Jean-Jaurès
Réalisation, Impression : Imprimerie L.P. Saint-Michel - 56320 Priziac